

Procès-Verbal

Séance du 18 Février 2025

L' an 2025 et le 18 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Haute-Amance sous la présidence de

BIANCHI Jean-Philippe Maire

Présents : M. BIANCHI Jean-Philippe, Maire, Mme MARQUELET Céline, MM : ANDRE Christian, BURE Damien, CHAPUSOT Pierre, CHEMENT Martin, DEMONT François, GIRARDOT Jean-Louis, GUICHARD Jean-Marie René, HUMBLLOT Luc, MARCHISET Michel, PERNOT Gislain, TORRECILLA Jean-Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOISSON Maryse à M. HUMBLLOT Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 10/02/2025

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Langres
le : 20/02/2025

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. TORRECILLA Jean-Jacques

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Présentation EUROWIND / VENTELYS (panneaux agrivoltaïques) /étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur Haute-Amance
 - 2025-01
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget de la Commune - 2025-02
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Eau - 2025-03
- Affectation du résultat 2024 Budget de la Commune - 2025-04
- Affectation du résultat 2024 Budget Eau - 2025-05
- Prorogation adhésion au service départemental d'assistance technique : Voirie et aménagements du territoire - 2025-06
- Subvention Solidarité Mayotte - 2025-07
- Subvention Bâtiment CFA BFC - 2025-08
- Proposition mission GEOPTIS (tableau de Classement des voies) - 2025-09
- Signature de la nouvelle convention retraites 2025 avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne - 2025-10
- Location d'un bureau à un professionnel médical - 2025-11

- Présentation EUROWIND / VENTELYS (panneaux agrivoltaïques) /étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur Haute-Amance
réf : 2025-01

La société EUROWIND ENERGY est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et agrivoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique sur le projet de Haute-Amance, et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement agrivoltaïque.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur Haute-Amance.

Le but de cette étude est de savoir si les conditions d'implantation d'un parc agrivoltaïque sont possibles sur le territoire de Haute-Amance.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération autorise simplement l'étude et vaut pas validation de projet.

Dans ce cas, Il faudrait une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Après divers échanges et délibération, le Conseil Municipal décide :
d'autoriser l'entreprise EUROWIND à réaliser une étude de faisabilité concernant l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur le territoire de Haute-Amance.

à la majorité (pour : 11 contre : 2 abstentions : 1)

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget de la Commune
réf : 2025-02

Après présentation du Compte Financier Unique 2024 Budget de la Commune dressé par Jean-Philippe BIANCHI, et après que Monsieur Jean-Philippe BIANCHI ait quitté la salle, sous la présidence de Monsieur MARCHISET Michel, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et arrête les résultats ainsi qu'ils suivent :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal				
Investissement	-135 576,07		76 417,48	-59 158,59
Fonctionnement	822 594,13	258 540,28	407 643,26	971 697,11
TOTAL	687 018,06	258 540,28	484 060,74	912 538,52

à l'unanimité des membres présents (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Eau
réf : 2025-03

Après présentation du Compte Financier Unique 2024 Budget Eau dressé par Jean-Philippe BIANCHI, et après que Monsieur Jean-Philippe BIANCHI ait quitté la salle, sous la présidence de Monsieur MARCHISET Michel, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et arrête les résultats ainsi qu'ils suivent :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal				
Investissement	-14 977,86		161 963,57	146 985,71
Fonctionnement	20 043,81	14 977,86	-8 321,88	-3 255,93
TOTAL	5 065,95	14 977,86	153 641,69	143 729,78

à l'unanimité des membres présents (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

- Affectation du résultat 2024 Budget de la Commune

réf : 2025-04

A la suite du vote du Compte Financier Unique Budget de la Commune de l'exercice 2024, le Conseil municipal constate :

SECTION INVESTISSEMENT

Un besoin de financement de 59 158.59 € s'est dégagé de cette gestion.

Ce besoin de financement sera porté au compte 001 dépense du budget 2025.

Solde déficitaire des restes à réaliser de 137 613.43€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat net est un excédent de 971 697.11 €uros.

En conséquence, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : émission d'un titre de recette au compte 1068 de 196 772.02€.
- Report du solde en section de fonctionnement compte 002 (excédent) de 774 925.09€.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- Affectation du résultat 2024 Budget Eau

réf : 2025-05

A la suite du vote du Compte Financier Unique Budget Eau de l'exercice 2024, le Conseil municipal constate :

SECTION INVESTISSEMENT

Le résultat net est un excédent de 146 985.71 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat net est un déficit de -3 255.93 €

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats comme suit :

- Report du solde en section d'investissement : compte R 001 146 985.71€
- Report du déficit en section de fonctionnement compte D 002 de - 3 255 .93€.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- Prorogation adhésion au service départemental d'assistance technique : Voirie et aménagements du territoire

réf : 2025-06

Le Département propose un service d'assistance technique aux communes et intercommunalités dans les domaines de l'assainissement, de la gestion de la ressource en eau, de la voirie, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations. Les collectivités peuvent adhérer à un ou plusieurs services en signant une convention d'assistance technique avec le Département.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère déjà cette année au service d'assistance technique dans le domaine voirie et aménagement du territoire et propose au Conseil Municipal de proroger cette adhésion en 2025 aux mêmes conditions qu'en 2024.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- de proroger la convention d'assistance technique aux mêmes conditions qu'en 2024 dans le domaine voirie et aménagement du territoire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le domaine voirie et aménagement du territoire, avec le Département.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- Subvention Solidarité Mayotte

réf : 2025-07

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Haute-Amance tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Haute-Amance contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500€
à la Protection civile
Tour Essor
14 Rue SCANDICCCI
93 500 PANTIN
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

à la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 0)

- Subvention Bâtiment CFA BFC

réf : 2025-08

Le CFA BFC Bâtiment nous sollicite pour l'octroi d'une subvention pour soutenir les actions de formations et de participations à concours pour ces jeunes apprentis dont un est domicilié à Haute-Amance.

Après délibération, le Conseil Municipal octroie une subvention de 50€ au CFA BFC Bâtiment de Dijon.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- Proposition mission GEOPTIS (tableau de Classement des voies)

réf : 2025-09

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré l'entreprise GEOPTIS, en partenariat avec La Poste, qui propose ses services pour recenser l'intégralité des voies communales et mettre à jour le Tableau de classement des voies de la Commune.

Ce tableau de classement des voies sert de base de calcul pour la DSR (dotation de solidarité rurale) versée par l'Etat.

Cette mission coûte 7 682.65€ HT soit 9 219.18€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

- à signer le devis avec la société GEOPTIS pour un montant de 9 219.18€ TTC
- à régler la facture correspondante en fin de mission.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- Signature de la nouvelle convention retraites 2025 avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne

réf : 2025-10

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le Centre de Gestion dans le cadre d'un partenariat CNRACL en 2018.

Le Centre de Gestion de la Haute-Marne nous a notifié la résiliation de cette convention au 31 mars 2025 et propose aux collectivités de signer une nouvelle convention, en vigueur à compter du 1er avril 2025, dans le cadre de ce partenariat CNRACL afin de tenir compte des nouvelles contraintes techniques et financières.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de la décision du Centre de Gestion de la Haute-Marne et autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention de partenariat CNRACL qui prendra effet au 1er avril 2025.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- Location d'un bureau à un professionnel médical

réf : 2025-11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de location d'un bureau en Mairle par un professionnel médical pour recevoir ses patients un jour par semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve la location d'un bureau par un professionnel médical.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec le professionnel médical.
- fixe le prix de cette location à 20€ par mois.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 23 : 20

Le Maire
Jean-Philippe BIANCHI



En mairie, le 20/02/2025

Secrétaire de séance
M. TORRECILLA Jean-Jacques

